

Développements de l'applcatif

DéclareDouane s'enrichit régulièrement de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles informations relatives aux formalités douanières à réaliser, ainsi qu'aux produits concernés par d'éventuelles obligations déclaratives ou taxations.

Ces améliorations progressives ont pour objectif d'optimiser votre expérience voyageur en simplifiant et en fluidifiant votre passage frontière à votre retour de voyage à l'étranger.



Consultez régulièrement le service en ligne pour bénéficier des évolutions de l'outil !



<https://declare-douane.beta.gouv.fr/>

Contact



**Direction générale
des douanes et droits indirects**
11, rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex

INFOS DOUANE SERVICE
0 800 94 40 40

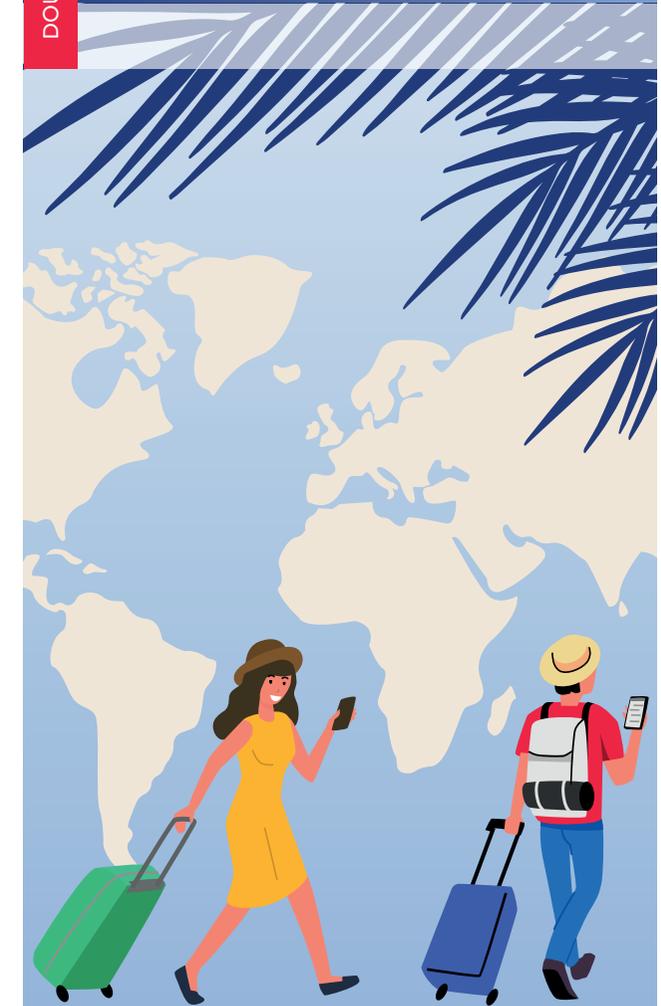
Les appels sont gratuits depuis la France. Pour plus d'informations :
<https://www.douane.gouv.fr/services-aide/infos-douane-service>



Vous rapportez en France métropolitaine
des produits acquis à l'étranger ?

Déclarez-les avec le service en ligne

DéclareDouane



Voyagez tranquille !

Lorsque vous revenez en France métropolitaine avec des **marchandises acquises lors d'un voyage à l'étranger**, ou qui vous ont été offertes à cette occasion, certaines règles sanitaires, de sûreté ou fiscales s'appliquent.

Ces mesures visent à vous protéger, ainsi que l'ensemble des consommateurs.

Certains produits que vous ramenez avec vous de l'étranger sont **interdits** en France : stupéfiants, contrefaçons, certaines espèces animales et végétales sauvages, etc. D'autres nécessitent l'accomplissement de **formalités** spécifiques.



Les produits rapportés de l'étranger n'appartenant à aucune de ces deux catégories doivent faire l'objet d'une **déclaration** auprès des services douaniers à votre arrivée sur le territoire français (en aéroport, port, gare ou à la frontière routière).

Dans la majorité des cas, il n'y aura pas d'autre formalité à effectuer. Mais, si leur prix ou leur nombre dépasse certains seuils fixés par la réglementation française, vous devrez acquitter les **droits et taxes** correspondant à ces produits.

DéclareDouane vous permet de connaître les règles applicables aux produits que vous ramenez de l'étranger et d'anticiper vos formalités douanières.



DéclareDouane ne concerne pas les achats effectués sur internet et livrés en France métropolitaine

Qu'est-ce que DéclareDouane ?

Grâce à Déclare Douane, assurez-vous un passage rapide et serein de la frontière française, à votre retour de l'étranger.

Le service en ligne DéclareDouane met à votre disposition :



Des **informations et conseils** pratiques pour préparer votre voyage :

- documents de voyage à prévoir ;
- obligations et modalités déclaratives ;
- marchandises interdites et soumises à une réglementation particulière ;



Un **simulateur d'achats** vous permettant d'estimer les éventuels droits et taxes à acquitter si vous ramenez avec vous certains produits de l'étranger



Un **accès à l'annuaire des services douaniers** (dans la FAQ) pour vous permettre de finaliser vos démarches (payer une déclaration par exemple), si vous ne croisez pas de douaniers à votre retour de voyage



Une **nouvelle fonctionnalité de déclaration en ligne** des produits que vous ramenez de l'étranger, lorsqu'ils sont répertoriés dans DéclareDouane. Pour le moment, la validation de votre déclaration par un douanier au moment du passage de la frontière reste nécessaire.



Il vous est toujours possible de procéder à la déclaration écrite ou orale de vos marchandises auprès des services douaniers, à votre arrivée en France métropolitaine, notamment si les produits que vous ramenez ne sont pas disponibles dans l'outil

Mode d'emploi de DéclareDouane

L'outil fonctionne sur le principe d'un **questionnaire simple et rapide** à compléter, afin d'obtenir les informations souhaitées, en fonction de votre situation (pays de provenance, typologie des produits ramenés en France, etc.) et des caractéristiques des produits que vous ramenez avec vous.



Bonjour
Bienvenue !

Que recherchez-vous ?



Préparer mon voyage

Les documents à prévoir avant votre voyage, les conseils...



Simulateur de droits et taxes

Calculez les taxes sur les produits que vous ramenez de l'étranger



FAQ

Une question ? Retrouvez toutes nos réponses ici

Pourquoi déclarer mes achats effectués à l'étranger ?

Pour vous permettre d'être facilement en règle si vous avez acheté des produits à l'étranger et vous assurer un passage rapide et fluide lors de votre retour en France.

[En savoir plus →](#)

Besoin d'aide ?



FAQ

Une question ? Retrouvez toutes nos réponses ici



Mail

Vous pouvez nous poser votre question par mail



Accueil



Préparer mon voyage



Simuler mes achats



FAQ



À propos